

***Politique démographique française et reconfiguration  
postcoloniale du territoire : Entre  
néomalthusianisme, natalisme et eugénisme***

**Capucine Coustere**

*Les milliers d'avortements et de stérilisations forcés pratiqués sur des Réunionnaises à la fin des années 1960 sont le point de départ de l'ouvrage de Françoise Vergès *Le ventre des femmes*, qui relève le double standard de la politique française en matière de fécondité et en explore les causes. Bien qu'elle les évoque indirectement, Vergès ne mobilise pas les doctrines de population pour expliquer les politiques démographiques différenciées de l'État français. Le présent article a pour objet de les convoquer afin de pousser plus loin l'analyse et questionner de quelles doctrines de population ces politiques relèvent-elles et dans quelle mesure sont-elles instrumentalisées.*

Mots clés : Colonialité du pouvoir ; stérilisation ; avortement ; eugénisme ; néomalthusianisme

## Introduction<sup>1</sup>

Impossible de les comptabiliser, mais ils seraient des milliers.

Des milliers d'avortements et de stérilisations forcés commis sur des femmes réunionnaises entre la fin des années 1960 et 1970.

Cette violence exercée en France est le point de départ de l'essai de la politologue et militante Françoise Vergès, *Le ventre des femmes, Capitalisme, racialisation, féminisme*, qui la contextualise, en analyse les multiples causes et la raison de son oubli. Elle souhaite la mettre en perspective pour souligner le maintien de « la colonialité du pouvoir français », malgré la transformation de l'île de La Réunion de colonie en département d'Outre-mer français en 1946<sup>2</sup>. L'autrice souligne que la politique démographique de la République française n'a pas été appliquée également sur tout son territoire national : alors que le natalisme prévalait dans l'Hexagone où l'avortement et la contraception étaient interdits, la restriction des naissances par l'usage de la contraception était au contraire encouragée à La Réunion. Pour expliquer ce paradoxe, elle met en exergue les dimensions genrées et raciales de la politique démographique française.

Cet article mobilise les doctrines de populations que sont le natalisme, le néomalthusianisme et l'eugénisme, afin de proposer une perspective complémentaire à l'analyse de Françoise Vergès. Il suggère une résolution à l'apparent paradoxe de la politique démographique française, en argumentant que ce natalisme dans l'Hexagone et ce néomalthusianisme en Outre-mer sont empreints d'eugénisme.

La première partie présente succinctement l'ouvrage de Françoise Vergès. Elle est suivie d'une définition des doctrines de population qui nous intéressent ici, puis d'une partie portant sur la gestion du travail

---

<sup>1</sup> Je remercie Richard Marcoux, Rébecca Chouinard, Julie Francoeur, et les correctrices pour leurs commentaires et suggestions à différentes étapes du texte.

<sup>2</sup> La Réunion est une île située dans l'océan Indien. Colonie française depuis 1642, elle devient département français par la loi du 19 mars 1946 (en même temps que la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane), sortant donc de l'Empire colonial. Ce dernier prend officiellement fin avec l'indépendance de l'Algérie en 1962. La France se constitue aujourd'hui d'un territoire continental en Europe, nommé « Hexagone » et de territoires français d'Outre-mer, comme La Réunion. Ils sont situés dans les continents des Amériques, de l'Océanie, de l'Antarctique et de l'Afrique, et sont issus de l'Empire colonial français

reproductif des femmes racisées dans les colonies esclavagistes françaises. La troisième époque ensuite le renouveau de la doctrine néomalthusienne après 1945, ainsi que les politiques démographiques différenciées menées sur le territoire français. Enfin, la quatrième questionne dans quelle mesure elles relèvent d'une approche néomalthusienne, nataliste ou eugéniste.

### **Le ventre des femmes. Capitalisme, racialisation, féminisme**

#### *Résumé de l'ouvrage*

Dans *Le ventre des femmes : capitalisme, racialisation, féminisme*, publié en 2017, Françoise Vergès analyse le contexte historique et politique qui a rendu possible les avortements et les stérilisations forcés de femmes racisées sur l'île française de La Réunion, à la fin des années 1960, et leur oubli. Elle s'appuie, pour ce faire, sur des articles de presse, des rapports publics de l'État, de la justice, de la police et de partis politiques, ainsi que sur des sources littéraires et cinématographiques<sup>3</sup> (Vergès, 2017 : 23). En juin 1970, un médecin diagnostique une hémorragie, consécutive à un avortement, à une jeune fille du village de Trois Bassins, à La Réunion. L'enquête qui mena au procès révèle qu'il s'agit d'un des milliers d'avortements pratiqués sur l'île, dans la clinique de la ville de Saint-Benoît, à la fin des années 1960.

Or, d'une part, l'avortement est encore criminalisé en France à cette époque, et d'autre part, les témoignages indiquent que ces opérations, pratiquées sur des Réunionnaises racisées et pauvres, sont souvent non consenties et accompagnées d'une stérilisation forcée. Enfin, ces interventions font l'objet d'un détournement d'argent public, les médecins touchant alors des remboursements indus de la sécurité sociale, dans ce qui apparaît rapidement comme un système rodé d'abus impliquant de multiples acteurs et institutions de l'île. Huit professionnels de santé sont inculpés, et le procès débute en février 1971. À cette occasion, la politique

---

<sup>3</sup> Sa méthodologie n'est pas plus explicitée. Cet article s'appuie sur son argumentaire et le croise avec d'autres sources scientifiques, afin d'analyser ce qu'il révèle au prisme des doctrines démographiques.

antinataliste menée par l'État dans les départements d'Outre-mer (DOM) est invoquée pour justifier les actions des accusés. Malgré l'ampleur du scandale et le nombre de personnes impliqués directement et indirectement, seuls deux hommes – racisés – seront condamnés à des peines de prison et un – blanc – au civil. L'oubli suit le procès, jetant un voile sur les causes multiples de ces violences.

Ce que dévoile pourtant ce scandale et son déroulement, c'est que la transformation de colonie en département français en 1946<sup>4</sup> ne s'est pas traduit par un traitement identique des Citoyen.nes de l'Hexagone et de La Réunion. Afin de mettre ce scandale en perspective, Françoise Vergès se penche sur l'histoire coloniale française, les causes et les conséquences de la reconfiguration postcoloniale du territoire Français à partir de 1945, ainsi que sur l'oubli, par les féministes des années 1970-1980, du traitement différencié des femmes de La Réunion. Elle l'inscrit également dans « le champ plus large de [...] la réorganisation du travail et du capital, du démantèlement des industries, de l'organisation de nouvelles migrations du Sud vers le Nord et des politiques de contrôle des naissances dans le tiers-monde » (Vergès, 2017 : 118).

### *L'approche féministe décoloniale de Françoise Vergès*

Françoise Vergès mobilise une approche féministe décoloniale qui lui sert à la fois d'outil d'analyse et d'objectif : « en finir avec la “ violence épistémique ” des catégorisations coloniales réifiantes, les mythes européocentriques de l'humanisme et du progrès, le récit linéaire et historiciste de la modernisation et enfin, les historiographies élitistes aveugles aux consciences et aux modes d'action spécifiques des dominés » (Kian, 2010 : 17 in Vergès, 2017 : 217). En tant que cadre conceptuel, cette approche apporte une perspective nouvelle sur les événements considérés.

Le concept de colonialité du pouvoir qu'emploie l'autrice a été élaboré par le sociologue péruvien Anibal Quijano. Il le définit comme un régime

---

<sup>4</sup> La départementalisation signifie que les lois applicables dans les départements de l'Hexagone le deviennent également dans les départements d'Outre-mer, dont La Réunion (Loi n° 46-451 du 19 mars 1946 tendant au classement comme départements français de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française).

de pouvoir issu de l'époque moderne et fondé sur la « classification sociale de la population mondiale sur l'idée de la race [...] et qui dès lors imprègne les dimensions les plus importantes du pouvoir mondial, incluant sa rationalité spécifique, l'eurocentrisme<sup>5</sup> » (Quijano, 2000 : 201, traduction libre). Cela implique que loin d'être un reliquat du passé, la colonialité perdure malgré la fin officielle des colonies « dans le modèle de pouvoir aujourd'hui mondialement hégémonique<sup>6</sup> » (Quijano, 2000 : 201, traduction libre), sous la forme d'un « pouvoir capitaliste, colonial/moderne et eurocentré » (Quijano, 2013 : 67). Elle est selon lui illustrée par « l'association entre la marchandisation de la force de travail et la hiérarchisation de la population mondiale en termes de « race » et de « genre » » (Quijano, 2013 : 68). La « race », une réalité non pas biologique, mais sociale, est produite socialement par un processus de « racisation/racialisation<sup>7</sup> ». Celui-ci se traduit par la différenciation, la hiérarchisation et l'exclusion de groupes de personnes à partir de la naturalisation arbitraire d'une « marque », agissant comme « un support physique à une désignation sociale » (Guillaumin, 2002 : 96). C'est un processus dynamique et relationnel qui produit donc non seulement des personnes racisées, mais également des personnes blanches. La blancheur de ces dernières est « un marqueur social et culturel, naturalisé et associé à des privilèges sociaux » (Vergès, 2017 : 18). Dans le contexte du « capitalisme racial » (Vergès, 2017 : 18), la racisation permet aux personnes blanches d'extraire de la valeur de l'exploitation de personnes racisées (Vergès, 2017 : 18). Ainsi, ce processus ne produit pas seulement des effets au niveau interindividuel : « à la fois mode et résultat de la domination coloniale moderne, [elle] a imprégné tous les champs du pouvoir capitaliste mondial » (Quijano, 2013 : 67) et en serait le principe organisateur.

Grâce à ce cadre théorique, Françoise Vergès rend compte du temps long de la colonialité, qui ne prend pas fin en France en 1962 avec

---

<sup>5</sup> « Un de los ejes fundamentales de ese patrón de poder es la clasificación social de la población mundial sobre la idea de *raza*, una construcción mental que expresa la experiencia básica de la dominación colonial y que desde entonces permea las dimensiones más importantes del poder mundial, incluyendo su racionalidad específica, el eurocentrismo. » (C'est l'auteur qui souligne)

<sup>6</sup> « Implica en consecuencia, un elemento de colonialidad en el patrón de poder hoy mundialmente hegemónico. »

<sup>7</sup> Françoise Vergès jongle avec l'un et l'autre terme sans trancher dans son ouvrage.

l'indépendance de l'Algérie, mais imprègne aujourd'hui encore les rapports sociaux de pouvoir. Il remet en question le mythe de la décolonisation qui s'accompagne d'une représentation postcoloniale<sup>8</sup> du territoire français, divisé entre des espaces visibles (l'Hexagone) et invisibles (Outre-mer et Nouvelle-Calédonie), permettant d'ignorer l'héritage colonial et sa persistance (Vergès, 2017 : 186).

### **De quelles doctrines parle-t-on ?**

Les doctrines démographiques sont des croyances et principes partagés sur ce que devrait être la taille et la composition d'un groupe de personnes donné. Interroger les paradoxes de la politique démographique française à partir de l'ouvrage de Vergès impose un détour par la définition des doctrines mobilisées : le malthusianisme, le néomalthusianisme, l'eugénisme et le natalisme.

#### *Malthusianisme*

Le malthusianisme, né en 1798 sous la plume du pasteur anglican Thomas R. Malthus (1766-1834), est une doctrine encore présente aujourd'hui à travers ses interprétations successives. Elle se fonde sur deux « lois » d'apparence simple, mais dont la véracité n'a jamais été démontrée (Sen, 1995). Selon Malthus, si elle n'est pas freinée, la population croît de manière géométrique tandis que les subsistances, c'est-à-dire les denrées alimentaires produites via l'agriculture, augmentent arithmétiquement (Malthus, 1980 [1798] : 24). En d'autres termes, la population

---

<sup>8</sup> Elle mobilise « postcolonial » pour désigner la période qui s'amorce avec la fin officielle des colonies françaises, et en particulier les politiques menées pour reconfigurer cet espace. Cependant, elle ne s'inscrit pas dans le champ des études postcoloniales, distinct de celui des études décoloniales. Les études postcoloniales ne sont pas nées en Amérique Latine, mais au Royaume-Uni et se penchent sur les héritages postcoloniaux de l'ex-Empire britannique. Elles ont surtout « pris racine dans les départements de littérature et qui s'attachent à déconstruire l'eurocentrisme des discours », alors que les études décoloniales « articulent les analyses économiques, sociologiques et historiques avec des développements philosophiques » (Boidin, 2009).

augmenterait invariablement de manière plus rapide que la production de denrées alimentaires. Or, il ajoute que la population ne peut pas croître au-delà des moyens de subsistance. Pour résoudre ces deux assertions qui semblent se contredire, il explique que l'équilibre peut être rétabli par un frein répressif, la « misère » et/ou un frein préventif, le « vice »<sup>9</sup>. Ces freins affecteraient principalement les « classes inférieures de la société » (Malthus, 1980 [1798] : 47). Néanmoins, il suggère qu'il serait possible d'éviter la misère grâce à un frein préventif dit positif : la contrainte morale, s'exerçant notamment via le célibat tardif ou la chasteté comme réaction à la « crainte de la misère » (Lux, 1968 : 1093). Tout son argumentaire se fonde sur une distinction de classe entre les classes « inférieures », qu'il voit comme incapables de réprimer leur instinct sexuel, et les classes « supérieures », qui seraient, elles, capables de rationalité (Lux, 1968). De cet argumentaire marqué de contradictions (Lux, 1968) est né le malthusianisme. Cette doctrine est marquée par la crainte d'une hausse de la population disproportionnée par rapport aux moyens de subsistance, tenue pour en partie responsable de la pauvreté, et que seules la misère et la morale ramèneraient à l'équilibre.

### *Néomalthusianisme*

Cette thèse d'une croissance trop rapide de la population par rapport aux ressources alimentaires a inspiré une doctrine semblable, le néomalthusianisme. Également né en Angleterre, au XIXe siècle, le néomalthusianisme considère les lois de Malthus inéluctables et prône la nécessité d'agir urgemment pour réguler ce qui est perçu comme une surpopulation. Différence notable, les freins ne relèveraient plus de la morale, mais de l'usage de méthodes de régulation des naissances (Lux, 1998). Pousant plus loin le raisonnement de Malthus, nombre de néomalthusien-nés pensent que la taille de la population est la fois source et solution des problèmes tourmentant l'humanité (Angus et Butler, 2014 : 46 ; Lux, 1998 :

---

<sup>9</sup> Ce sont les termes de Malthus, il entend guerre, épidémies ou famines, tandis que le vice correspond selon lui à des actes qu'il juge immoraux comme l'infanticide, l'avortement ou encore l'usage de la contraception.

205). Cette idéologie a rapidement été reprise par des groupes activistes en France à la fin du XIXe siècle (Lux, 1998) et s'est depuis répandue au point que nombre des postulats et solutions sont vus comme des évidences. Elle s'illustre notamment dans la relation régulièrement faite entre surpopulation et pauvreté (Greenhalgh, 1996).

### *Eugénisme*

Francis Galton, à l'origine du terme eugénisme, le définit comme la « science de l'amélioration de la race, qui ne se borne nullement aux questions d'unions judicieuses, mais qui particulièrement dans le cas de l'homme s'occupe de toutes les influences susceptibles de donner aux races les mieux douées un plus grand nombre de chances de prévaloir sur les races les moins bonnes » (Galton, 1883, dans Aubert-Marson, 2011 : 141). Ce courant poursuit deux objectifs. Le premier est scientifique : c'est « l'étude des facteurs soumis au contrôle social et susceptibles d'augmenter ou de diminuer les qualités soit physiques, soit mentales, des futures générations » (Drouard, 1992 : 436). Le second est idéologique et il transparaît déjà dans la définition de l'eugénisme, puisque la notion de « qualité » est subjective. Ainsi, l'eugénisme vise à « conférer aux races ou souches les plus convenables une plus grande chance de prévaloir rapidement sur celles qui le sont moins » (Galton, 1883 : 25). L'idée de sauvegarde ou d'amélioration de la qualité d'un groupe humain (ou animal) que l'on retrouve dans l'eugénisme est ancienne (Dorlin, 2006 ; Gayon, 1999). La conceptualisation de Galton marque cependant le passage de l'idée à l'idéologie eugéniste (Gayon, 1999), dans un contexte marqué par l'industrialisation, la mise en place de politiques hygiénistes, reflets de la recherche utilitariste d'amélioration de l'espèce humaine (Giroux, 2010), ainsi que par la colonisation.

Cette idéologie se traduit concrètement par un eugénisme dit « positif », encourageant certaines populations à se reproduire, et un eugénisme dit « négatif », en décourageant au contraire certaines populations. La version « positive » se reflète dans diverses politiques passées et présentes, comme par exemple les incitations fiscales à enfanter (Aubert-



Marson, 2011) ou encore dans les programmes d'hygiène publique chargés d'assurer la santé des classes laborieuses (Giroux, 2010 : 88). Sous sa version négative, la politique eugéniste porte notamment sur l'immigration<sup>10</sup>, le droit de se marier, de se reproduire et va jusqu'à la stérilisation.

Cette doctrine a reçu beaucoup d'écho dans les pays du Nord<sup>11</sup> au tournant du XXe siècle, qui ont mis en place des politiques inspirées de l'eugénisme impliquant le corps médical (Aubert-Marson, 2011 ; Dorlin, 2006 ; Giroux, 2010). Notons enfin que les eugénistes ne s'entendent pas sur une définition de ce que seraient, selon elles et eux, les « races » humaines. Elles peuvent ainsi signifier dans leurs discours l'espèce humaine en général, ou certains groupes naturalisés comme la « race française » ou la « race blanche européenne » en France (Read, 2012). Certaines populations ont été disproportionnellement considérées comme ayant des attributs indésirables par les tenants de l'eugénisme : les personnes en situation de handicap, racisées/colonisées et pauvres<sup>12</sup> (Drouard, 1992 ; Aubert-Marson, 2011).

### *Natalisme*

Cette doctrine prône la nécessité de l'accroissement de la population par l'entremise de la natalité. Elle diffère du populationnisme qui préconise la stimulation de l'immigration en plus de la natalité, afin d'augmenter la taille de la population d'un territoire donné. Très préoccupé par la baisse de la natalité, l'État français a pris des mesures politiques natalistes alliant incitation et contraintes dès la fin du XIXe siècle (Lux, 1998 ; Vergès, 2017).

---

<sup>10</sup> À travers l'incitation ou l'empêchement de certains groupes de personnes à s'installer (voir par exemple Sharma, 2002, au sujet du Canada).

<sup>11</sup> Distinction Nord/Sud effectuée dans son sens politique et non géographique, à l'instar de Jules Falquet et Chandra Mohanty (Falquet, 2009)

<sup>12</sup> Ce qu'illustre le fait que Francis Galton n'avait pas un usage systématique du terme « race », qu'il a notamment utilisé comme synonyme de gène, espèce, variété d'humains, hérédité, etc. (Banton, 2010) ou encore classe sociale (Aubert-Marson, 2011).

*Relations et distinctions entre malthusianisme, néomalthusianisme, eugénisme et natalisme*

La distinction entre ces quatre doctrines n'est pas toujours nette.

L'eugénisme, tout d'abord, est inspiré en partie des idées de Malthus. De fait, Galton partage les inquiétudes de Malthus et réinterprète sa thèse (Taguieff, 2007). Par ailleurs, il s'inspire de Charles R. Darwin, qui s'est lui-même appuyé sur « la lutte pour l'existence » entre individus dans un contexte de supposée surpopulation décrite par Malthus, pour élaborer sa théorie de l'évolution (Banton, 1998 ; Barlow, 1958 : 120). Pour les eugénistes, cependant, la définition de « qui est de trop » ne dépend pas des ressources alimentaires, mais de la soi-disant qualité de la race – humaine, ou d'une sous-catégorie d'humains – qui est à améliorer (Gayon, 1999).

Les néomalthusien·nes ne partagent pas la version positive de l'eugénisme puisqu'elle encourage la reproduction de certains groupes. La version négative forme cependant un potentiel point de rapprochement entre eux. En effet, la majorité des néomalthusien·nes considèrent que la surpopulation est le fait de certains groupes de populations plus que d'autres (ex : membres des classes populaires, habitant·es racisé·es des pays du Sud), et que c'est de ceux-là qu'il faut limiter la reproduction. Ce n'est cependant pas afin d'améliorer une supposée qualité de la population, mais simplement d'en réduire la taille. Ils ont par ailleurs en commun les moyens employés pour atteindre leurs visées, telles que la contraception, l'avortement et la stérilisation, volontaires ou forcés.

Enfin, le natalisme s'oppose frontalement au malthusianisme et au néomalthusianisme, mais il partage des points communs avec la version positive de l'eugénisme qui recherche l'accroissement d'une catégorie de population donnée. De fait, il n'est pas toujours évident de démêler les doctrines dans les discours et pratiques, car elles peuvent se confondre (Read, 2012 ; Lux, 1998 ; Greenhalgh, 1996 ; Drouard, 1992). Les identifier impose d'analyser la finalité des moyens employés au nom d'une doctrine.

## Histoire : colonie, esclavage et ventre des femmes

Pour comprendre comment les avortements et les stérilisations forcés à la Réunion ont pu advenir, il faut remonter un peu plus loin dans l'histoire et analyser la « gestion du ventre » des femmes racisées dans les colonies esclavagistes.

### *Production de capital humain dans les colonies esclavagistes françaises*

« L'expansion coloniale » rappelle Françoise Vergès, « repose sur l'idée que la force de travail comme la nature sont des sources infinies à exploiter » (Vergès, 2017 : 98). Île a priori inhabitée lors de sa « découverte » par des Européen.nes, celle que l'on appelle La Réunion est devenue possession française en 1642. Ces derniers y déportent durant plusieurs siècles et de façon industrielle des millions de personnes transformées en esclaves, provenant principalement de Madagascar et d'Afrique orientale (Vergès, 2017 : 104). Dans le même temps, afin de justifier cet accaparement et « maintenir l'ordre social et racial de l'esclavage » (Vergès, 2017 : 104), ces personnes sont racisées (Vergès, 2017 : 105 ; Dorlin, 2006). En effet, selon Elsa Dorlin la racisation ne précéderait pas l'esclavage, mais en serait le produit dans le contexte de « changements sociaux [qui] attestent la concomitance du développement d'une idéologie raciste avec le développement économique du système plantocratique<sup>13</sup> » (2006 : 262). Le processus de racisation des populations esclaves, dans le système colonial et plantocratique français, définit qui peut être possédant et qui peut être possédé, sur la base d'attributs assignés et naturalisés. C'est donc, dans ce contexte, un processus de réification : les personnes racisées sont considérées comme un « capital », indispensable au mode de production colonial, dont il s'agit de contrôler le mode de reproduction afin de s'assurer de leur disponibilité.

L'autrice explique que les colonies esclavagistes ont usé de différents moyens pour cela. Ils peuvent être synthétisés en deux stratégies : la création d'une « industrie de reproduction des corps esclavagisés » sur le

---

<sup>13</sup> Organisation sociale des plantations des Empires coloniaux.

territoire de la colonie (Vergès, 2017 : 100) et « l'import<sup>14</sup> » - c'est-à-dire la déportation - d'Africain-es transformés en esclaves. La première stratégie correspond à ce qui fut mis en place dans les actuels États-Unis, où le travail reproductif féminin est visible et directement contrôlé et approprié par les colons. La France a choisi la seconde stratégie, ayant considéré les « coûts » de la reproduction des esclaves au sein des colonies trop élevées par rapport à la « reproduction 'marchande' (par la traite) » (Vergès, 2017, 101). Ainsi, la majorité des esclaves des colonies françaises étaient des hommes, y compris sur l'île de La Réunion où les femmes étaient minoritaires jusque dans les années 1920. Cette stratégie contribue au processus de racisation des femmes et des hommes esclavagisés, établissant une différenciation et une hiérarchisation entre elles-eux et les colons blancs. En effet, « pour les propriétaires d'esclaves, autoriser le mariage, concevoir que des relations amoureuses et de respect puissent s'établir entre femmes et hommes noirs aurait été admettre qu'ils étaient leurs semblables » (Vergès, 2017 : 107). En préférant importer des hommes plutôt que d'organiser le travail reproductif au sein des colonies, l'État français choisit quelles sont les personnes qui deviennent esclaves et leur nombre dans la colonie, selon ses intérêts économiques et politiques. Cela ancre l'idée que la reproduction des personnes racisées doit être encadrée et contrôlée.

### *Aliénation du travail reproductif des femmes racisées*

Lors de l'expansion coloniale, des millions de femmes noires africaines portent des enfants qui sont ensuite enlevés par les États colonisateurs à des fins d'exploitation, sans que ce travail soit reconnu, bien qu'il ait été crucial à l'accumulation de richesses de ces quelques États (Vergès, 2017 : 104). Il y a donc deux formes de travail gratuit exploité dans ce mode de production esclavagiste : le travail productif et le travail reproductif<sup>15</sup>.

---

<sup>14</sup> Je reprends le choix de la terminologie de Françoise Vergès qui l'utilise pour illustrer la transformation d'« êtres humains en objets de 'propriété privée', susceptibles d'être échangés, loués, vendus » mise en place par le Code noir (Vergès, 2017 : 101).

<sup>15</sup> Le travail reproductif comprend la procréation et l'entretien quotidien des êtres humains (Nakano Glenn, 2011).

Bien que de manière invisibilisée, ce dernier est exploité de manière continue puisque les colonies françaises, entre autres, dépendent de « l'import » constant de captifs, renforçant le mythe d'une main-d'œuvre infinie, « comme si les peuples étaient des richesses venues du ciel à disposition des pays colonisateurs » (Vergès, 2017 : 99). Ainsi, le travail reproductif des femmes en Afrique constituait un rouage essentiel du modèle économique plantocratique nécessitant une importante force de travail contrainte.

Avec l'abolition de l'esclavage puis le processus de décolonisation reconfigurant les relations économiques et politiques dans les colonies, la natalité des femmes noires a été perçue différemment. D'une part, la hausse de leur présence dans ces territoires a rendu visible leur travail reproductif. D'autre part, la transformation du modèle économique a limité la nécessité d'une main-d'œuvre esclavagisée abondante. Il a fallu attendre l'après-Seconde Guerre mondiale pour que la natalité de la population locale à La Réunion soit la source principale de l'accroissement démographique. À partir de là, ces femmes dont le ventre avait historiquement été dépossédé et exploité l'ont de nouveau été, mais avec une visée opposée : il s'agissait, cette fois-ci, de s'assurer qu'il ne produise pas.

Ce détour historique éclaire en partie pourquoi la hausse de la natalité à La Réunion, à la suite de la Seconde Guerre mondiale, a été perçue comme produisant une surpopulation. Le développement de la rhétorique de l'« incontrôlable croissance démographique » dans les pays du Sud depuis 1945 prend en effet ses racines dans l'histoire coloniale plantocratique dans laquelle l'État, à travers les colons blancs, contrôlait à la fois la force de travail et le travail reproductif des femmes racisées.

### **Post-1945 : mobilisation renouvelée du néomalthusianisme**

La fin de la Seconde Guerre mondiale signe également la redéfinition des rapports de force et des frontières des territoires. Dans ce monde en changement, la doctrine néomalthusienne est mobilisée de manière renouvelée, notamment dans les départements d'Outre-mer français, dont La Réunion.

*Théorie de la transition démographique et politiques de développement*

En 1929, le démographe étatsunien Warren Thompson élabore la théorie de la transition démographique (Greenhalgh, 1996 : 37). Celle-ci postule le processus de passage d'un régime démographique caractérisé par des taux de natalité et de mortalité élevés à un régime démographique caractérisé par des taux faibles, sous l'effet de changements culturels ou des structures socio-économiques (Poirier et Piché, 1995). Cette transition est vue comme linéaire, allant de régimes de fertilité « traditionnels » à des régimes « modernes », c'est-à-dire à la fertilité moins élevée (sur le modèle des pays dits développés). Peu relayée en 1929, elle est largement reprise et promue par les démographes et les groupes politiques étatsuniens à partir de 1945 (Greenhalgh, 1996). Dans un contexte de guerre froide et de décolonisation, le discours se répand que la démographie des pays du Sud entrave leur développement économique et met en danger la sécurité internationale. Il est porté par les États du Nord et trouve des échos et des moyens au sein des Organisations internationales.

Ce discours est également porteur d'une solution : l'interventionnisme des pays du Nord dans les pays du Sud afin de mettre en place les fondations estimées indispensables au processus de transition démographique. Les méthodes de planification familiale comme l'éducation, l'accès aux méthodes contraceptives et à l'avortement ainsi que la stérilisation sont les outils favorisés pour réduire le taux de natalité. Ils sont promus et mis en œuvre de façon plus ou moins contraignante (Greenhalgh, 1996 ; Sen, 1995 ; Hartmann, 2013). L'essai *La bombe P* (Ehrlich, 1968), qui a reçu un écho retentissant et renouvelé, illustre la prévalence de cette rhétorique. L'auteur préconise des mesures radicales pour réduire la population mondiale, qui devraient selon lui être différenciées selon les pays : incitatives aux États-Unis, mais incluant la stérilisation obligatoire dans les pays pauvres (Angus et Butler, 2014 : 37).

« Dès lors, le lien entre pauvreté et démographie « inquiétante » devient un postulat idéologique » (Vergès, 2017 : 115). Il sert à occulter de la dimension structurelle de ce sous-développement, ainsi que les responsabilités historiques et contemporaines de l'exploitation des ressources et des personnes des pays du Sud (Vergès, 2017). À travers ce discours, les femmes racisées et leur travail reproductif sont de nouveau visés. Elles

sont à la fois ces « mineures qu'il faut sauver et protéger » (Vergès, 2017 : 116), « victimes de leur fécondité » (De Koninck, 1998 : 262), tout en étant tenues pour responsables de nombreux maux comme le « sous-développement économique » (Vergès, 2017 ; De Koninck, 1998).

### *Décolonisation, reconfiguration de l'État français et « surpopulation »*

Au tournant du XXe siècle en France, le néomalthusianisme est porté par des groupes militants (de droite comme de gauche) qui pensent que le taux de natalité des populations pauvres est responsable d'une surpopulation (Lux, 1998). Cette doctrine n'influence cependant guère les politiques de l'État français, résolument natalistes. La situation change en partie avec la fin de la Seconde Guerre mondiale, qui marque la fin de l'Empire colonial français. Le processus menant à des indépendances successives, fait de résistances, guerres et négociations est loin d'être linéaire. Soucieux de préserver ses intérêts géopolitiques et économiques dans un monde en changement, l'État français cherche à redéfinir son rôle et la place des colonies en son sein. La départementalisation de La Réunion, en 1946, donne aux Réunionnais·es le statut de Français·es, mais des différences de traitement demeurent, comme nous le verrons (Vergès, 2017 ; Bergeron, 1999).

Elles s'appuient sur la croissance de la population réunionnaise, construite comme un véritable problème public à partir de la départementalisation de La Réunion. Durant plusieurs siècles, la forte disparité entre le nombre de femmes et d'hommes à La Réunion, ainsi que des taux de mortalité élevés selon les périodes, limitent le taux d'accroissement naturel<sup>16</sup> (Vergès, 2017 : 113). Les naissances surpassent les décès à partir de 1920 seulement, quand, pour la première fois, la croissance démographique ne résulte pas de l'immigration (Sandron, 2007a ; 2007b). Entre 1952 et 1967, période principale de transition démographique dans l'Île selon Frédéric Sandron, les taux annuels d'accroissement naturel sont très élevés, variant entre 2,9% et 3,5%, pour un taux d'accroissement annuel

---

<sup>16</sup> Croissance démographique résultant des naissances et des décès, et non pas de la migration

moyen (incluant l'immigration) entre 3 et 3,5% (2007a : 32, 36). À titre de comparaison, entre 1945 et 1975 dans l'hexagone, le taux d'accroissement annuel moyen, est de 0,91%, le plus fort enregistré en deux siècles (De Luca Barrusse, 2016). À partir de 1967 toutefois, la chute du taux de natalité à La Réunion est « parmi les plus rapides du monde » (Sandron, 2007a : 39). Finalement, entre 1954 et 2004, la population a été multipliée par 2,8, ce qui est un « multiplicateur transitionnel<sup>17</sup> » relativement faible par rapport à la durée – courte – de cette transition, et par rapport à celui du reste du monde (Sandron, 2007a : 33). Ces tendances sont sensiblement similaires dans certains autres départements d'outre-mer comme la Martinique et la Guadeloupe (Breton, 2007 ; Marie, Temporal, 2011 ; Peron, 1966).

Or, la départementalisation, en 1946, pose un enjeu financier à l'hexagone qui s'engage dans une politique de modernisation de ces départements, et dont les nouveaux-elles citoyen-nes ont également accès aux mesures sociales (Milia, 1997 ; Vergès, 2017). Dans ce contexte, la hausse des naissances est interprétée comme porteuse d'un risque de surpopulation, coûteuse et freinant, voire empêchant tout développement économique (Milia, 1997 ; Vergès, 2017). Ce risque justifie « des politiques de non-développement économique », d'organisation de l'émigration, et, un peu plus tard, de régulation des naissances (Vergès, 2017 : 69 ; 126-128, c'est l'autrice qui souligne). La rhétorique usée ne laisse en effet pas d'alternative : « il n'y a qu'une seule issue à *l'encombrement démographique* de ces trois départements : l'émigration<sup>18</sup> », « le problème n°1 est le problème démographique<sup>19</sup> » (Vergès, 2017 : 126, 128, c'est elle qui souligne). Or, ce lien de causalité fait entre démographie et développement pouvait être envisagé différemment. Jusque dans les années 1960, il a également été postulé que la transition démographique résultait d'un processus de « modernisation », caractérisé par l'industrialisation et l'urbanisation, à

---

<sup>17</sup> « Désigne formellement la valeur par laquelle l'effectif de la population pré-transitionnel a été multiplié pour aboutir à l'effectif post-transitionnel » (Sandron, 2007a : 33).

<sup>18</sup> Note verbale du Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'Outre-mer, datant de 1955.

<sup>19</sup> Phrase prononcée par Pierre Messmer, ministre des Outre-Mer, le 5 décembre 1971 au cours d'une conférence de presse à La Réunion.



l'image de l'expérience des pays du Nord (Greenhalgh, 1996 ; Piché et Poirier, 1995). Si le choix de l'État français reflète la position dominante en termes de politique démographique, en particulier dans les pays du Nord (Greenhalgh, 1996), il aurait pu donc être différent. Le choix de l'État français de ne pas en tenir compte et son empressement à adopter des politiques démographiques radicalement opposées à celles mises en œuvre dans l'Hexagone suggèrent que le développement économique de ces territoires n'est peut-être pas son objectif premier.

### **Régulation différenciée de la natalité et stérilisations forcées**

La politique démographique française s'est illustrée par ses deux formes de contrôle de la natalité sur son territoire : natalisme dans l'Hexagone, néomalthusianisme dans les DOM<sup>20</sup>. Les campagnes antinatalistes menées semblent avoir contribué à la pratique d'avortements et de stérilisations forcées à La Réunion.

#### *Hexagone, DOM : deux formes de régulation de la natalité pour un pays*

Après la Seconde Guerre mondiale, la démographie réunionnaise se caractérise par une hausse du taux de natalité et une baisse du taux de mortalité. Entendant « conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes » (Constitution française de 1946), la France prend des mesures pour réduire la « surpopulation » dans les DOM (Haddad, 2018 ; Maison et Millet, 1974). Elles incluent la promotion de la contraception, pourtant interdite dans l'Hexagone (Vergès, 2017 : 128), entrant en contradiction avec le principe constitutionnel d'indivisibilité de la République française<sup>21</sup>. Celui-ci assure l'uniformité du droit et

---

<sup>20</sup> En effet, la politique démographique (politique de régulation des naissances, émigration) différenciée concerne l'ensemble des DOM. Il semble cependant que seule La Réunion ait vu cette politique donner lieu à des avortements et stérilisations forcées.

<sup>21</sup> Article 1<sup>er</sup> de la Constitution du 4 octobre 1958 : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les

de son application sur tout le territoire, bien que des adaptations soient envisageables pour les DOM<sup>22</sup>. Ainsi, dans ce département, les préservatifs en vente libre sont autorisés dès 1960 (Vergès, 2017 : 129). Des organismes et des assistantes sociales sont formés et chargés par l'État d'éduquer les femmes aux méthodes contraceptives (Vergès, 2017 : 129-135). La situation est toute autre dans l'Hexagone : la natalité des Françaises est activement encouragée par l'État depuis la fin du XIXe siècle et avec une ardeur renouvelée après la Seconde Guerre mondiale. Elle est en effet perçue comme nécessaire à la perpétuation de la Nation (Dorlin, 2006) et à la reconstruction du pays (Vergès, 2017 : 122). La contraception et sa promotion y demeurent donc criminalisées. En 1968, la loi Neuwirth, qui autorise la contraception de façon limitée, maintient le principe d'une situation différenciée entre l'Hexagone et les DOM<sup>23</sup> (Maison et Millet, 1974 : 353). Alors que les décrets d'application se font attendre, des changements sont rapidement mis en place à la Réunion, différant de ce que prescrit la loi dans l'Hexagone. Par exemple, la contraception et le *planning familial* sont largement publicisés dans l'île alors que la loi Neuwirth interdit la « propagande antinataliste » (Maison et Millet, 1974 : 353). Cet encouragement différencié prend racine dans le processus de racisation entamé lors de l'histoire coloniale plantocratique, qui s'accompagne de la diabolisation et la pathologisation des femmes racisées, et noires en particulier, de leur sexualité, ainsi que de la négation de leur maternité (Dorlin, 2006). La féminité moderne blanche, dont la maternité est glorifiée et encouragée, est construite en opposition (Dorlin, 2006 : 260). Ces perceptions et régulations opposées de la natalité des femmes françaises selon leur origine sont deux faces d'une même médaille, celle d'un « patriarcat d'État racial<sup>24</sup> » selon Françoise Vergès (2017 : 22). Nous sommes

---

citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. » L'indivisibilité signifie « l'unité du pouvoir normatif » : les normes locales doivent respecter la loi nationale (Verpeaux, 2014).

<sup>22</sup> Elles sont prévues dès la Constitution de 1958, dans l'article 73. Selon Françoise Vergès, ces « ajustements discriminatoires » visent à « préserver les intérêts de l'État » (Vergès, 2017 : 129).

<sup>23</sup> Elle prévoit des dérogations non précisées pour les DOM.

<sup>24</sup> Françoise Vergès n'offre pas de définition à cette expression, mais il est possible d'en élaborer une à partir de son livre. Le patriarcat d'État racial correspondrait à la manière

en effet face à un phénomène similaire : la hausse du taux de natalité en France, qui est cependant perçu et traité différemment. La différence semble tenir au fait que, malgré la départementalisation, être Réunionnais·e signifie ne pas être complètement Français·e. L'assimilation explicite de la population réunionnaise résultant de cette reconfiguration territoriale s'accompagne donc d'une altérisation implicite raciste<sup>25</sup>.

### *Stérilisation à la Réunion : les liens avec la politique de contrôle de la natalité*

L'encouragement des méthodes contraceptives à La Réunion correspond, *a-priori*, à des mesures d'inspiration néomalthusienne fondée sur la prévention. L'eugénisme négatif préconise des mesures similaires, mais à des fins différentes : « l'amélioration de la race ». Bien qu'apparemment paradoxaux, les discours et pratiques de l'État français semblent répondre à des impératifs économiques et politiques plutôt qu'eugénistes. Cependant, selon Françoise Vergès, plusieurs éléments suggèrent que l'État a été, sinon coupable, au moins complice des avortements et stérilisations forcés pratiqués dans plusieurs cliniques de l'Île.

L'omniprésence et la virulence de la campagne antinataliste créent en effet « un climat qui autorise et légitime des abus de pouvoir de la part des institutions de régulation des naissances, de médecins et d'associations sous contrôle de la préfecture » (Vergès, 2017 : 37). Ainsi, avorter et stériliser des femmes sans leur consentement apparaît à plusieurs comme le seul moyen de lutter contre la surpopulation. En outre, lors du procès qui a suivi le scandale des avortements et stérilisations forcés, des accusés se sont défendus en invoquant le fait que « certaines méthodes interdites en France<sup>26</sup> sont autorisées ici » (Vergès, 2017 : 39). L'un des accusés, le

---

dont l'État perpétue le patriarcat (régime d'oppression des femmes par les hommes) par ses politiques, de manière racisée, c'est-à-dire différenciant les groupes selon leur « race ». Ici, il s'illustre dans les politiques démographiques qui contrôlent différemment le corps des femmes selon leur « race ».

<sup>25</sup> Je remercie le·a correcteur·ice 3 pour cette observation.

<sup>26</sup> Le fait qu'il parle de la France, et non pas de l'Hexagone, montre bien combien La Réunion n'est pas considérée comme faisant partie de la République.

chirurgien Ladjadj, écrit et répète avoir reçu le « feu vert » de la Sécurité sociale et du président du Conseil général pour stériliser les femmes réunionnaises. Il ajoute avoir lu la lettre d'un député UDI pour qui l'avortement était un des moyens de mettre fin à la surpopulation (Vergès, 2017 : 38). Si aucune preuve présentée lors du procès ne soutient cependant ces témoignages, l'autrice laisse entendre qu'une telle absence résulterait d'obstructions au procès dans la mesure où de nombreuses personnes de pouvoir étaient directement et indirectement concernées par le scandale des avortements et stérilisations forcés, et par la fraude à la sécurité sociale l'ayant accompagnée (Vergès, 2017 : 39-41). Enfin, les déclarations lors du procès rendent également compte de la déshumanisation des victimes par les cadres politiques et les soignant·es. Face à ces femmes racisées et pauvres, perçues comme incapables de se contrôler, des mesures radicales sont considérées comme essentielles par les accusés. Or, cela résulte de représentations sexistes et racistes présentes dans le discours et les pratiques de représentants de l'État et des personnes chargées de contrôler la fécondité de ces femmes, comme les médecins et les travailleuses sociales, et qui sont le prolongement de celles héritées de la colonisation (Vergès, 2017 : 52 ; Dorlin, 2006). Ainsi, si la responsabilité directe de l'État français n'est pas démontrée, l'héritage colonial ainsi que l'omniprésence de son discours néomalthusien à La Réunion semblent avoir contribué à ces violences.

### **Politique démographique française : apparent paradoxe et eugénisme**

Il y a donc un apparent « paradoxe » (Coquery-Vidrovitch, 2016 : 115) dans la politique de régulation des naissances française, qui a notamment donné lieu à des stérilisations et avortements contraints. Néomalthusianisme et natalisme ne permettent cependant pas de comprendre pourquoi l'État français organise l'émigration des Réunionnais·es vers la France et de ressortissant·es de l'Hexagone vers La Réunion. Ce nouveau paradoxe entre également en contradiction avec le discours sur

l'impossible développement. Son analyse au prisme de la doctrine eugéniste permet de le résoudre.

### *Politiques migratoires à la lumière des doctrines démographiques*

Françoise Vergès évoque les multiples politiques mises en place à La Réunion pour pacifier la population et l'assimiler, c'est-à-dire effacer ses différences culturelles. Cela passe notamment par une politique de migration qui est, comme le contrôle de la natalité, une politique démographique permettant d'agir sur la taille et la composition de la population. Prolongeant la rhétorique de « l'impossible développement » dû à la surpopulation, l'État français décrète, que pour les Réunionnais·es, « l'avenir est ailleurs » (Vergès, 2017 : 121). En 1963, le BUMIDOM (Bureau pour le développement des migrations des départements d'outre-mer) est créé afin de mettre en œuvre la politique d'émigration de ressortissant·es des DOM vers la France (Condon, 2008). Cependant, alors que des milliers de personnes réunionnaises se rendent en France pour travailler, de nombreux·ses Français·es de l'Hexagone font le mouvement inverse, là aussi avec le soutien de l'État.

L'État français reconnaît donc indirectement que le développement n'est pas impossible à La Réunion. Cette contradiction n'en est pas une si l'on considère de telles migrations sous l'angle politique, et non pas économique. Elles permettent de réduire les vives contestations anticolonialistes et contre les inégalités à La Réunion, tout en faisant progresser la « part des non-natifs » (Vergès, 2017 : 146) à La Réunion. Un autre mouvement de population prend place à la même époque : l'enlèvement de plus de 2000 enfants réunionnais·es racisé·es et provenant de familles pauvres, placé·es dans des familles françaises de régions en dépeuplement dans l'Hexagone, entre 1963 et 1982 (Vergès, 2017 : 152). Ces raptus sont également légitimés par la rhétorique de la surpopulation et motivés par une idéologie civilisatrice raciste à laquelle les fonctionnaires de l'assistance sociale ont contribué à donner forme (Vergès, 2017). Ils reflètent les politiques de nombreux autres États coloniaux désirant « blanchir » les colonisé·es en les retirant de leur milieu d'origine, comme au Canada ou en Australie (McGregor, 2002). De telles pratiques d'assimilation ne

sont pas néomalthusiennes. Conjuguées à l'objectif de réduction des naissances, elles traduisent plutôt la mise en œuvre d'une idéologie eugéniste.

### *Eugénisme : résolution du paradoxe*

La mobilisation de la rhétorique néomalthusienne pour réduire la capacité de reproduction de certains groupes sociaux paraît en effet cacher une idéologie eugéniste qui ne peut plus se dire ouvertement. Les pratiques zélées d'avortements et de stérilisation sans consentement par les médecins et le silence de leurs complices traduisent leur adhésion, non seulement à la rhétorique de la surpopulation, mais également à la nécessité de limiter la procréation de groupes de personnes jugées « inférieures ». Les politiques différenciées de prévention des naissances promues par l'État français, son silence face aux avortements et stérilisations contraints, et ses politiques d'assimilation par la mobilité géographique, relèveraient alors de la doctrine de l'eugénisme négatif qui « vise à empêcher la reproduction des individus dits "*inférieurs*" » (Aubert-Marson, 2011 : 142, en italique dans le texte original) sur le territoire français.

Ainsi que le suggèrent les chercheur·ses en études décoloniales, « la constitution des États-nations à l'intérieur de l'Europe et la formation des empires à l'extérieur » sont « deux dimensions *d'un même devenir historique* » (Sanna, Varikas, 2011 : 6). Les perspectives racistes, l'universalisme, la liberté et l'esclavage, les idées de nation et d'identité nationale se sont développés de manière simultanée et interdépendante en France (Dorlin, 2006 ; Sanna, Varikas, 2011 ; Stovall, 2008). Loin d'être neutre, la nation française est conçue comme un corps genré (masculin) et racisé (blanc), ainsi qu'en témoigne l'histoire de l'exclusion des femmes et des personnes racisées de nombreux droits civiques (Baubérot, 2005 ; Dorlin, 2006 ; Read, 2012 ; Scott, 2005 ; Stoyall, 2008). L'entrée de citoyen·nes racisé·es dans le giron national lors de la départementalisation poserait donc un danger, celui de la « dégénérescence de la nation » française par la remise en question de son homogénéité « blanche » (Mottier, 2012). Or, dans la mesure où la nation « se renouvelle biologiquement à travers la sexualité reproductive » (Mottier, 2012 : 32), le contrôle du corps des femmes est un moyen privilégié d'assurer que la conception blanche de la

nation demeure conforme à la réalité démographique<sup>27</sup> (Mottier, 2012 ; Dorlin, 2006).

Cela explique l'apparent paradoxe entre des politiques eugénistes françaises qui visent à ce que des populations racisées, ouvertement perçues comme inférieures et devenues Françaises, ne produisent pas « trop » d'enfants, et le fait que les femmes françaises blanches de l'Hexagone, soient au contraire fortement incitées à enfanter pour préserver la « grandeur de la nation » (Vergès, 2017 : 54). Ce paradoxe refléterait plutôt une doctrine eugéniste : positive dans l'Hexagone, c'est-à-dire incitant la procréation de groupes aux caractéristiques jugées supérieures, et négative à La Réunion, où les populations racisées sont enjointes à ne pas procréer. Elle transparaît également dans la politique d'assimilation qui favorise des migrations contribuant à réduire le nombre de personnes racisées à La Réunion, et à les « blanchir » en France. La doctrine eugéniste est implantée depuis longtemps dans l'Hexagone, où elle a par exemple inspiré les politiques natalistes de l'État français dans l'entre-deux-guerres, pour notamment préserver « l'hygiène raciale » de la nation (Read, 2012). Rappelons enfin que la France ne serait pas le premier État colonial à encourager voire contraindre à la prise de contraceptif ou stériliser des populations colonisées et racisées (Hartmann, 2013 ; Stote, 2011 ; Vezina, 2010).

## Conclusion

*Le ventre des femmes* de Françoise Vergès offre une riche analyse d'un épisode oublié de l'histoire française, révélant les effets de la colonialité du pouvoir. Sa lecture, au prisme des doctrines de populations, permet d'aller plus loin dans la compréhension des processus à l'origine des avortements et stérilisations non consentis à La Réunion, tout en apportant un éclairage différent sur leur sens. En effet, il semble à première vue paradoxal que l'État français mène une politique néomalthusienne à La Réunion et dans le reste des DOM, tout en maintenant une politique nataliste

---

<sup>27</sup> Cette « réalité » est un fantasme, puisque la race au sens biologique n'existe pas et que la « marque » qui définit les frontières de cette construction sociale, généralement la couleur de peau, n'a rien de stable, cohérent ou absolu.

dans l'Hexagone. Toutes deux s'opposent, dans la mesure où le néomalthusianisme préconise de réguler les naissances de tout ou partie de la population pour réguler une surpopulation perçue, tandis que le natalisme enjoint au contraire de l'accroître par la procréation. Depuis la départementalisation, qui correspond à la reconfiguration territoriale et politique postcoloniale de la France, les ressortissant-es de ces territoires géographiquement dispersés, mais politiquement unis sont toutes françaises. Les mêmes normes devraient s'y appliquer selon le principe constitutionnel d'indivisibilité du territoire. La mise en œuvre de politiques démographiques opposées selon le territoire constitue donc un paradoxe. Celui-ci disparaît cependant lorsqu'il est analysé au prisme de la doctrine eugéniste. Cette doctrine a pour objectif d'améliorer la « qualité » d'une population donnée et de lutter contre sa dégénérescence par différents moyens. Sa version positive est nataliste, elle vise à accroître les naissances d'individus jugés « supérieurs », tandis que sa version négative a pour objectif la réduction des naissances d'individus jugés « indésirables ». Dans cette perspective, la politique française paraît unifiée. Elle désigne les groupes qui devraient ou non se reproduire, afin que l'homogénéité « raciale » de la nation française soit préservée, et met en œuvre les politiques correspondantes. Finalement, les avortements et stérilisations forcés à La Réunion, qui ne semblent pas avoir été reproduits dans les autres DOM, apparaissent comme une manifestation localisée de cet eugénisme qui empreint les politiques menées.

En conclusion, l'omniprésence actuelle du discours sur la surpopulation qui serait à l'origine de tous les maux et dont certains groupes sont accusés d'être majoritairement responsables, couplé au fait troublant que la stérilisation, en particulier féminine, est aujourd'hui la première forme de régulation des naissances pratiquée dans le monde (Hartmann, 2013), devrait nous interroger : le néomalthusianisme peut cacher un eugénisme qui tait son nom.



## Bibliographie

ANGUS, Ian et Simon BUTLER (2014). *Une planète trop peuplée ? Le mythe populationniste, l'immigration et la crise écologique*, Montréal : Ecosociété, 304 p.

AUBERT-MARSON, Dominique (2011). « L'eugénisme : une idéologie scientifique et politique », *Éthique et Santé*, vol. 8, no. 3, France : Elsevier Masson, pp. 140-152.

F BANTON, Michael P. (1998). *Racial theories* (2e éd.), Cambridge : Cambridge University Press, 253 p.

BARLOW, Nora (1958). *The autobiography of Charles Darwin 1809-1882. With the original omissions restored. Edited and with appendix and notes by his grand-daughter Nora Barlow*, Londres : Collins, 253 p.

BAUBÉROT, Jean (2005). « En guise de conclusion. Outre-mer et séparation : quel universalisme républicain ? », *Outre-mers*, vol. 92, no. 348-349, Paris : Société française d'histoire des Outre-mers, pp. 127-135.

BERGERON, Josée (1999). « La politique familiale française et l'identité nationale. Les familles des DOM sont-elles françaises ? », *French politics, culture and society*, vol. 17, no. 3, New York : Berghahn Books, pp. 101-116.

BOIDIN, Capucine (2009). « Études décoloniales et postcoloniales dans les débats français », *Cahiers des Amériques latines*, no. 62, Paris : IHEAL / Université Paris 3, pp. 129-140.

CONDON, Stéphanie (2008). « Travail et genre dans l'histoire des migrations antillaises », *Travail, genre et sociétés*, vol. 20, no. 2, Paris : La Découverte, pp. 67-86.

COQUERY-VIDROVITCH, Catherine (2016). « Françoise Vergès. Le ventre des femmes. Capitalisme, racialisation, féminisme », *Afrique Contemporaine*, vol. 260, no. 4, Paris : De Boeck Supérieur, pp. 113-115.

DE LUCA BARRUSSE, Virginie (2016). *La population de la France*, Paris : La Découverte, 123 p.

DE KONINCK, Maria (1998). « Discours féministe et néomalthusianisme : les effets pervers d'une mésalliance », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 27, no. 2, Montréal : Association des démographes du Québec, pp. 253-266.

DORLIN, Elsa (2006). *La matrice de la race. Généalogie sexuelle et coloniale de la nation française*, Paris : La découverte, 308 p.

DORLIN, Elsa (dir.) (2009). *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination*, Paris : Presses Universitaires de France.

DROUARD, Alain (1992). « Aux origines de l'eugénisme en France : le néomalthusianisme (1896-1914) », *Population*, vol. 47, no. 2, Paris : INED, pp. 435-459.

FALQUET, Jules (2009). « La règle du jeu. Repenser la co-formation des rapports sociaux de sexe, de classe et de « race » dans la mondialisation néolibérale », pp. 71-90, dans Elsa DORLIN (dir.), *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination*, Paris : Presses Universitaires de France.

GALTON, Francis (1883). *Inquiries into human faculty and its development*, Londres : MacMillan and Co., 421 p.

GAYON, Jean (1999). « L'eugénisme, hier et aujourd'hui », *médecine/sciences (m/s)*, vol. 15, no. 6-7, Montrouge : EDP Sciences, pp. I-VI.

GIROUX, Maxime (2010). *La biopolitique hygiéniste : généalogie du dispositif de sécurité hygiénique dans la France moderne (1750 à 1900)*, Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, Canada.

GREENHALGH, Susan (1996). « The social construction of population science : an intellectual, institutional and political history of twentieth-century demography », *Comparative study of society and history*, vol. 38, no. 1, Cambridge : Cambridge University Press, pp. 26-66.

GUILLAUMIN, Colette (2002). *L'idéologie raciste, genèse et langage actuel*, Paris : Gallimard, 304 p.

HADDAD, Marine (2018). « L'effet d'une politique d'État sur les migrations DOM-métropole. Les enseignements des recensements de 1962 à 1999 », *Population*, vol. 73, no. 2, Paris : INED, pp. 191-224.

HARTMANN, Betsy (2013). « Sterilization and abortion », pp. 473-486, dans Margaret HOBBS et Carla RICE (dir.), *Gender and women's studies in Canada : critical terrain*, Toronto : Women's Press.

LUX, André (1998). « Les ligues néomalthusiennes françaises de 1896 à 1940 : idéologie de droite sous un manteau ouvriériste », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 27, no. 2, Montréal : Association des démographes du Québec, pp. 199-220.

LUX, André (1968). « Evolution et contradictions dans la pensée de Malthus », *Population*, vol. 23, no. 6, Paris : INED, pp. 1091-1106.

MAISON, Dominique et Elisabeth MILLET (1974). « Les départements et territoires d'outre-mer », *Population*, vol. 29, no. 2, Paris : INED, pp. 327-356.

MALTHUS, Thomas Robert (1798). *Essai sur le principe de population*, Traduction de Eric Vilquin (1980), Paris : INED/PUF, 240 p.

MARIE Claude-Valentin, TEMPORAL, Franck (2011). « Les DOM : terres de migrations », *Espaces populations sociétés*, no. 3, pp. 475-491.

MCGREGOR, Russel (2002). « 'Breed out the colour' or the importance of being white », *Australian Historical Studies*, vol. 33, no. 120, Melbourne : Taylor & Francis, pp. 286-302.

MILIA, Monique (1997). « Histoire d'une politique d'émigration organisée pour les départements d'outre-mer : 1952-1963 », *Pouvoirs dans la Caraïbe*. [en ligne], consulté le 3 août 2021. URL : <http://journals.openedition.org/plc/739>.

MOTTIER, Véronique (2012). « État et contrôle de la sexualité reproductive : l'exemple des politiques eugénistes dans les démocraties libérales (Suisse, Suède et Royaume-Uni) », *Politique et Sociétés*, vol. 31, no. 2, Montréal : Société québécoise de science politique, pp. 31-50.

NAKANO GLENN, Evelyn (2011). « De la servitude au travail de service : les continuités historiques de la division raciale du travail reproductif payé », pp. 21-70, dans Elsa DORLIN (dir.), *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination*, Paris : Presses Universitaires de France.

PERON, Yves (1966). « La population des départements français d'outre-mer », *Population*, vol. 21, no. 1, Paris : INED, pp. 99-132.

PICHÉ, Victor et Joel W. GREGORY (1985). « Mode de production et régime démographique », *Revue canadienne des études africaines*, vol. 19, no. 1, Ottawa : Association canadienne des études africaines, pp. 73-79.

PICHÉ, Victor et Jean POIRIER (1995). « Les approches institutionnelles de la fécondité », pp. 117-137, dans Hubert GERARD et Victor PICHÉ (dir.), *La sociologie des populations*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal et AUPELF/UREF.

QUIJANO Aníbal (2013). « Race » et colonialité du pouvoir », pp. 67-73, dans Christine VERSCHUUR et Christine CATARINO (dir.), *Cahiers genre et développement*, no. 9, Genève : Editions l'Harmattan.

QUIJANO, Aníbal (2000). « Colonialidad del poder, eurocentrismo y América Latina », pp. 201-246, dans Edgardo LANDER (dir.), *La colonialidad del saber : eurocentrismo y ciencias sociales. Perspectivas latinoamericanas*, Buenos Aires : CLACSO

READ, Geoff (2012). « "Citizens Useful to Their Country and to Humanity" : The Convergence of Eugenics and Pro-Natalism in Interwar French Politics, 1918-1940 », *Canadian bulletin of medical history*, vol. 29, no. 2, Toronto : University of Toronto Press, pp. 373-397.

SANDRON, Frédéric (2007a). « Dynamique de la population réunionnaise (1663-2030) », pp. 27-41, dans Frédéric SANDRON (dir.), *La population réunionnaise : analyse démographique*, Paris : IRD.

SANDRON, Frédéric (2007b). « Introduction. La question de la population à la Réunion », pp. 7-26, dans Frédéric SANDRON (dir.), *La population réunionnaise : analyse démographique*, Paris : IRD.

SEN, Amartya (1995). « Menace démographique et misère économique. Il n'y a pas de bombe démographique », *Esprit*, no. 216, Paris : Editions Esprit, pp. 118-147.

SCOTT, Joan W. (2005). *Parité ! L'universel et la différence des sexes*, Paris : Albin Michel, 254 p.

SHARMA, Nandita. (2002). « Immigrant and Migrant Workers in Canada : Labour Movements, Racism and the Expansion of Globalization », *Canadian Woman Studies*, vol. 21, no. 3, Toronto : Inanna Publications, pp. 18-23.

STOTE, Karen Ann (2011). « The coercive sterilization of Aboriginal women in Canada », *American Indian culture and research journal*, vol.

36, no. 3, Los Angeles : *American Indian Studies Center and Asian American Studies Center*, pp. 117-150.

STOVALL, Tyler (2005). « Universalisme, différence et invisibilité. Essai sur la notion de race dans l'histoire de la France contemporaine », *Cahiers d'histoire*, no. 96-97, Montréal : Université de Montréal, pp. p. 63-90.

TAGUIEFF, Pierre-André (2007). « Au cœur du raisonnement galtonien : le paradoxe de la politique malthusienne et sa solution eugéniste », *Raisons politiques*, vol. 2, no. 26, Paris : Presses de Sciences Po, pp. 175-215.

VERGÈS, Françoise (1999). *Monsters and revolutionaries. Colonial family romance and metissage*, Durham : Duke University Press, 416 p.

VERGÈS, Françoise (2017). *Le ventre des femmes. Capitalisme, racialisation, féminisme*, Paris : Albin Michel, 229 p.

VERPEAUX, Michel (2014). « L'unité et la diversité dans la République », *Les nouveaux cahiers du Conseil Constitutionnel*, no. 42, Paris : Conseil constitutionnel, pp. 7-16.

VEZINA, Julie (2010). *Les politiques de stérilisation sexuelle au Canada et aux États-Unis : une pratique à l'intersection de rapports de genre, de race et de classe*, mémoire de maîtrise, Université de Montréal, Canada.

## Autres

DAVIS, Angela (2013). « Feminism and abolition : Theories and practices for the 21st century », *CSRPC Annual public lecture & CSGS Classics in feminist theory series*.

[<https://www.youtube.com/watch?v=IKb99K3AEaA>], page visitée le 04/04/2019.

(2018). « Françoise Vergès 5 épisodes », *France Culture*, [<https://www.franceculture.fr/emissions/series/francoise-verges>], page visitée le 02/04/2019.